

LETTRE AUX AMIS DE L'ŒUVRE SAINTE-JEANNE DE VALOIS

N° 1 – mars 2015

Lieu de Vie et d'Accueil Sainte-Jeanne de Valois, RD96, La Martinerie, 36130 Montierchaume
Association de gestion LE PARASOL BLANC, enregistrée le 18-10-2015 auprès de la Préfecture de l'Indre sous le N° W362003890

Editorial de M. l'abbé Vincent Béтин, Directeur du site de la Martinerie



« Vous aurez toujours des pauvres avec vous ; mais moi, vous ne m'aurez pas toujours ». Ce transfert entre le Christ et les pauvres nous est connu. Nous savons que chaque fois que nous ferons miséricorde à l'un de ces petits qui sont Ses frères, c'est à Lui que nous le ferons. C'est certainement le principe de toute l'énergie que nous mettons dans la réalisation de notre projet d'accueil d'handicapés.

Cependant, il est une autre leçon qui me paraît importante. Nos futurs hôtes dans leur infirmité seront pauvres. Non seulement ils auront besoin de notre charité, mais encore, il faudra qu'ils apprennent cette vertu de pauvreté.

Pauvreté, c'est un mot important. Le pauvre sacrifie les biens de la Terre pour la promesse. Il ne s'agit pas pour nous de promettre aux hommes tous les biens de la terre, comme on pourrait promettre à nos handicapés d'avoir accès à tout, il s'agit de faire grandir cette vertu théologique de l'Espérance dans la bonne terre de la pauvreté.

Mieux encore, ce qui est difficile pour le pauvre, c'est d'être dépendant de la Charité. Dans son incarnation, sur la Croix le Christ est le grand pauvre : « aux jours de Sa Chair, quand Il eut souffert, avec de grands cris et des larmes, des prières et des supplications à Celui qui pouvait Le sauver de la mort, il fut délivré de sa crainte ; et quoiqu'Il fût Fils, Il apprit l'obéissance par les choses qu'Il souffrit ». Ce mystère de l'humiliation de Notre Seigneur est un des mystères les plus incompréhensibles de notre religion. Mais au summum de sa souffrance et de sa solitude, le Christ nous enseigne l'obéissance et la pauvreté.

Un jour nos hôtes nous rappelleront ce qu'est la pauvreté, pour qu'à notre tour, nous aussi nous sachions nous présenter devant notre Maître, pauvres et dépendant de sa Grâce

L'œuvre Sainte-Jeanne de Valois prend son envol, par Dominique Thisse, président

L'œuvre Sainte-Jeanne de Valois, pour la petite histoire, s'est d'abord appelée le projet Sainte Famille. Nous n'avions pas encore découvert l'évidente nécessité du patronage de sainte Jeanne de Valois, mais dès le

départ, la primauté du maintien d'un lien étroit avec les familles a été pour nous un principe fondateur de l'œuvre. Celle-ci est née de la rencontre du projet de la Martinerie, dont les prêtres souhaitaient étendre les activités autour des besoins des familles, avec les attentes et la bonne volonté de parents d'anciens élèves de l'école Saint-Michel, touchés dans leur



entourage familial par le handicap. Début 2014, s'est constituée autour de M. l'abbé Bétin une équipe d'une dizaine de personnes, compétentes dans les domaines médical, social, architectural, juridique et financier, à qui celui-ci a confié la mission de faire naître une œuvre destinée à accueillir des personnes dépendantes. A cet effet, un bâtiment de 1200 m² était mis gracieusement à notre disposition, à charge pour nous de tout concevoir, de tout faire avancer, et de trouver les financements nécessaires. Après un peu plus d'une année, qu'est ce qui a été atteint ?

Etape N° 1 : nous avons déchiffré les textes innombrables de la réglementation médico-sociale, visité plusieurs établissements œuvrant dans un secteur similaire, décortiqué la fiscalité, rendu visite à de nombreux experts parmi les amis et connaissances.

Etape N° 2 : nous avons créé une association avec la bénédiction de la FSSPX.

Etape N° 3 : avec notre architecte, nous avons constitué et déposé une demande de permis de construire (le bâtiment est en excellent état de gros-œuvre mais nécessite d'importants aménagements pour être autorisé à exercer l'activité visée).

Etape N° 4 : nous avons construit un plan de communication pour faire connaître le projet, recueillir des dons, trouver un personnel salarié adhérant à notre esprit, attirer des pensionnaires.

Etape N° 5 : après avoir pressenti en notre faveur les dirigeants politiques et administratifs locaux, nous avons constitué et venons de déposer une demande d'autorisation d'ouverture de LVA, c'est-à-dire de Lieu de Vie et d'Accueil. C'est un document, ou plutôt un ensemble de documents d'une complexité considérable. Que ses deux principaux auteurs parmi nous en soient très vivement remerciés. Nous avons aussi reçu du Mouvement Catholique des Familles, le MCF, un soutien qui a permis d'accélérer notre projet grâce à ses solutions fiscales, à sa logistique et à ses relais. Ce soutien est suffisamment important pour que nous le rappelions ici.

Que nous reste-t-il à faire ? Il nous reste à suivre l'instruction administrative de notre dossier, à poursuivre notre communication pour recueillir les dons indispensables, à réaliser les travaux, à recruter et former le personnel, à sélectionner et accueillir les pensionnaires ... et à faire fonctionner l'établissement ! Notre trésorier explique ci-dessous ce que sont nos enjeux financiers. En l'absence de financement public, auquel nous avons décidé de ne pas recourir pour préserver l'autonomie du projet (exactement comme pour une école hors contrat), c'est le rythme d'arrivée des dons qui déterminera la date d'ouverture de l'établissement. Nous remercions de tout cœur au nom de nos futurs pensionnaires ceux d'entre vous qui ont commencé à nous aider. Nous demandons à tous les destinataires de cette lettre de continuer à nous aider en parlant de l'œuvre et en suscitant de nouveaux donateurs. A tous, en bonne trésorière des actions généreuses, la Vierge Marie se chargera de faire rendre au centuple ce qu'ils feront pour cette œuvre qui est la leur autant que la nôtre. Nous avons déjà eu un certain nombre de contacts de la part de familles originaires de différentes régions, désireuses de nous confier leur enfant ou leur parent. Les attentes sont considérables, nous devons hâter notre démarrage.

Comment fonctionnera le site au jour le jour, par Hugues Revel, vice-président

La Maison Sainte Jeanne de Valois se définit comme une communauté de vie, rassemblant un personnel d'accompagnement, les maîtresses de maison, et des majeurs handicapés, appelés résidents, sortis du cadre scolaire, présentant des difficultés mentales ou d'adaptation, mais ne nécessitant pas de médicalisation particulière autre que les soins ordinaires.

Ces résidents seront accueillis, selon leur sexe, dans deux unités de vie distinctes de 5 personnes, séparées par les locaux communs de restauration et d'animation ainsi que par les chambres de veille du personnel.

Son fonctionnement ressemblera beaucoup à celui d'une famille, avec les contraintes de la vie commune et les obligations respectives qu'elle entraîne entre ses membres, avec aussi, dans un esprit de charité évangélique, ces marques de bienveillance, de souci d'autrui, de service, d'échanges, de joie fraternelle qui sont la marque de l'amour divin.



C'est dans une perspective chrétienne de vie en commun que le déroulement des journées sera organisé. Vie spirituelle, repas pris ensemble, tâches ménagères, soins d'accompagnement, activités ludiques, sportives ou culturelles, tout y sera conçu pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des personnes accueillies.

La présence des prêtres sur le site de la Martinerie favorisera la vie sacramentelle et intérieure de chacun. Celle d'une équipe de bénévoles venant épauler quotidiennement les maîtresses de maison salariées étayera l'organisation des activités, enfin la proximité des écoles présentes sur le site permettra des échanges aptes à développer la sociabilité de tous les acteurs et de changer le regard porté sur le handicap.

La nouvelle disposition architecturale du bâtiment, au sein du vaste ensemble social que constitue la Martinerie, a été imaginée pour répondre à ces besoins. Elle permettra aux familles de venir voir leur enfant et de maintenir les liens affectifs. La Maison Sainte Jeanne de Valois veut plus que jamais s'inscrire dans la constatation de Tertullien : « Voyez comme ils s'aiment ».

Si les porteurs du projet sont aujourd'hui satisfaits de son avancement dans beaucoup de domaines, ils n'en restent pas moins mobilisés et actifs dans la mise en place d'un accueil de qualité. Celui-ci passe par l'optimisation des ressources : humaines d'abord par la constitution des équipes salariés et bénévoles, financières ensuite pour garantir le démarrage de la maison dans les meilleures conditions matérielles possibles.

Nos finances, par Jacques Boisard, trésorier

La gestion financière doit répondre aux exigences que les promoteurs se sont fixées : indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics tout en respectant les règles et les normes d'établissement et de fonctionnement imposées ; autonomie financière optimale ; accessibilité du lieu de vie aux personnes même démunies ; respect de la dignité des résidents ; appel raisonnable aux dons et respect des donateurs par le succès du projet qu'ils soutiennent.

Ce projet n'a été envisageable que parce que la FSSPX, via la SCI propriétaire, met gratuitement à disposition les bâtiments nécessaires (prêt à commodat) que l'association gestionnaire (Association du Parasol blanc) équiperait pour un coût évalué à 170 000 €, financé par des dons et par un prêt bancaire garanti par des bienfaiteurs. Le recours à l'emprunt ne devra pas générer une charge supérieure à la capacité contributive.

Le prix mensuel de séjour comprendra un loyer (350 €) et l'hébergement (950 €), soit un coût par pensionnaire évalué à 1 300€.

En contrepartie, celui-ci pourra prétendre au bénéfice d'une allocation logement et pourra affecter une partie de ses allocations et prestations au titre du handicap. L'ensemble de ces aides, variable suivant les cas, représente le plus fréquemment 65 % du coût, en prévoyant de laisser un pécule au bénéficiaire pour son argent de poche. Les 35% restants devront être financés par les dons et les contributions des familles : plus les premiers seront importants, plus les secondes seront faibles.

La gestion de l'œuvre en bon père de famille restera le maître-mot.

Une gestion équilibrée nécessitera donc un appel aux dons. A ce titre, les donateurs pourront prétendre aux mesures d'allégement fiscal bien connues, que ce soit en matière d'impôt sur le revenu ou d'ISF. D'autres formules de recours aux allégements fiscaux pourront également être proposées. Nous en proposons l'étude confidentielle cas par cas.

Pour toute demande de renseignement : M. Dominique THISSE, 13 avenue du Maréchal Maunoury 41000 BLOIS, téléphone 02 54 74 16 12 ou 06 71 57 28 50.

Pour vos dons (reçu fiscal IR et IS) : Chèques à l'ordre du **Mouvement Catholique des Familles**

à adresser à : **MCF – 77 rue Claude Bernard – 75005 PARIS**

avec mot d'accompagnement stipulant : Pour Entraide – Handicap, projet Sainte Jeanne de Valois.

Dons en ligne sur www.m-c-familles.fr ; sur l'onglet objet du don, sélectionner Entraide – Handicap.

Pour vos dons (reçu ISF, donations) : prendre contact avec le secrétariat du MCF : 01 75 50 84 86